

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION NATURE ET PATRIMOINE DU VAL D'AIRE DU 14 AVRIL 2015

À L'AULA DE L'ÉCOLE DE CONFIGNON

En présence de 17 membres sur 95

Mot de bienvenue :

Monsieur Michel MARTI, président, ouvre officiellement la séance à 20h00 en souhaitant la bienvenue à toutes les personnes présentes. Il remercie les autorités de Confignon et le concierge de l'école pour la mise à disposition de l'aula de l'école primaire.

Adoption du dernier PV :

Aucune remarque concernant le PV du 9 avril 2014 qui est adopté à l'unanimité.

Rapport du président :

Le président donne un résumé de son rapport 2014 :

Densification des quartiers de villas :

- Le maintien du principe de densification des quartiers de villas de part et d'autre du passage du tram à la route de Chancy, avec le souci d'une utilisation rationnelle du sol et au regard du principe, de coordonner d'urbanisation et les transports publics demeure un sujet de préoccupation, bien que cette densifications doive en principe s'effectuer progressivement, notre vigilance demeure constante.

Circulation régionale du Val-d'Aire :

- Les contacts avec les communes d'Onex et de Confignon sont poursuivis notamment en ce qui concerne le développement du quartier des Cherpines
- Le service de la sécurité de la ville d'Onex effectue une consultation des habitants du village en vue de définir les besoins en matière de circulation. Nous incitons ce service à élargir sa consultation aux habitants onésiens du Val-d'Aire.

Pétition pour un plan de site dans le périmètre du vallon de l'Aire et ses environs :

- Avec les initiateurs, l'association pour la sauvegarde de Confignon / ASC, nous avons décidé de lancer une pétition demandant la mise en place d'un plan de site dans le but de protéger à long terme le Val-d'Aire et permettre à la

- renaturation de la rivière de prendre tout son sens.
- Se sont également joints à cette action l'association pour la protection de l'Aire et de ses affluents (ARPAA) ainsi que l'association région plaine de l'Aire – Cherpines – Charrotons (ARPACC)
 - Les associations susnommées ont déposé la pétition munie de 520 signatures au conseil municipal l'Onex. Lors de sa séance du 9 décembre 2014, le conseil municipal a renvoyé notre demande à l'examen auprès de sa commission de l'urbanisme qui lui a fait bon accueil.

Rapport du trésorier :

Le trésorier de notre association, Monsieur Jean-Paul Ziegenhagen présente les comptes de l'exercice 2014.

Les charges (fournitures de bureau, frais d'envois postaux, frais sur CCP ainsi que la parution d'un avis mortuaire) se sont montés à CHF 588.30.

Les recettes générées par les cotisations des membres se sont montées à CHF 1'550.00 et des intérêts de CCP de CHF 1.80, soit des revenus totaux de CHF 1'551.80.

La fortune de l'association au 31.12.2013 s'élève à CHF 4'258.45.

Effectif actuel est passé de 102 à 95 membres en 2014.

Rapport des vérificateurs :

M. Thierry de Haan, présente le rapport au nom des deux vérificateurs, M. Philippe Hayoz et lui-même.

Conformément au mandat que vous nous avez confié, nous avons procédé au contrôle des comptes de l'Association Nature et Patrimoine du Val d'Aire pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014.

Après avoir pointé par sondage les écritures, nous pouvons déclarer que les chiffres sont conformes à la réalité et que les livres sont tenus avec exactitude.

Le résultat de l'exercice se monte à CHF 963.50, les recettes s'élevant à CHF 1'551.80 et les dépenses à CHF 588.30. Ce montant vient en accroissement des avoirs de l'association qui s'élèvent à CHF 4'258.45 au 31 décembre 2014. Nous reproduisons les comptes au présent rapport.

Sur la base de notre examen, nous vous proposons d'accepter les comptes qui vous sont présentés et de donner décharge à votre comité pour la gestion de l'exercice 2014.

Au nom des vérificateurs : M. Thierry de Haan

Approbation des comptes :

Les comptes sont adoptés à l'unanimité.

Fixation du montant de la cotisation annuelle :

Il a été décidé que la cotisation annuelle serait de CHF 20.00 et de CHF 30.00 pour les familles, ainsi que la gratuité dès la 3ème personne

Ces montants sont adoptés à l'unanimité

Élection des membres du comité :

Michel MARTI, président
Jean-Paul ZIEGENHAGEN, trésorier
Karine VUAGNAT, membre
Christian MARTI, membre
Philippine SCHMIDT, membre
Didier STADELMANN, membre
Jacques TISSOT, membre

Élus par acclamation.

Désignation des vérificateurs des comptes :

Monsieur Thierry DE HAAN et Monsieur HAYOZ restent en place (A VERIFIER)

Divers :

- Suite à une question de Monsieur Denis Soulier, le président communique que les problèmes liés à la circulation au chemin de Sur-le-Beau et ses alentours a été abordé avec Mesdames Ruth Baenziger et Sylvie Jay, conseillères administratives d'Onex et de Confignon, qui nous ont informés de problèmes de coordination. Néanmoins, des contrôles ont déjà été effectués.

Fait à Confignon, le 16.10.2015